

Pour le candidat UDF, il faut une "régularisation au cas par cas", sur la base "de critères clairs, de règles établies", au terme d'une certaine durée (par exemple cinq ans), s'il y a un contrat de travail, que l'on parle français et maîtrise le mode de vie, et les "valeurs élémentaires de la France".

le Monde du 21/02/07

- Chouette! Possible régularisation si vous avez échappé à la Paf pendant 5 ans, 5 ans caché, 5 ans angoissé....
- Chouette! Possible régularisation si tout en devant vous cacher vous avez pu aller aux cours de français, réservés aux titulaires de cartes de séjour(!), si sans argent vous avez pu échanger avec les commerçants du coin, à moins que vous ne soyez devenu volontaire dans une organisation caritative!
- Chouette! Possible régularisation si vous avez un contrat de travail alors que vous n'avez pas le droit de travailler! Vous demanderez l'indulgence des tribunaux pour usage de faux papiers!
- Chouette! Possible régularisation si vous maîtrisez les valeurs et les mode de vie d'une société qui vous rejettent, vous obligeant à vivre en rasant les murs, tremblant quand vous conduisez vos enfants à l'école, tremblant quand vous prenez le bus...

**Alors ces valeurs élémentaires (liberté, égalité fraternité) quand allons-nous les suivre?
Rien dans ce programme ne permet de mettre fin
à l'absurdité de la situation actuelle, à son injustice, son manque d'humanité.**

Pour s'opposer à la politique de Sarkozy il faudrait aller au delà de la promesse "de la lutte contre la traite des êtres humains, d'une aide au développement et de critères toujours arbitraires de régularisation". La promesse du développement c'est comme la promesse du paradis pour les pauvres..... un leurre.

Concrètement Monsieur Bayrou, que ferez-vous :

- ❖ Pour ces travailleurs montfortais et lavallois arrêtés ces dernières semaines et attendant leur expulsion vers le Mali et la Guinée?
- ❖ Pour ce couple vivant caché à Rennes, dont l'enfant a été recherché dans l'école même où il est scolarisé afin que la PAF puisse mettre à exécution l'arrêté de reconduite?
- ❖ Pour cet homme célibataire, en France depuis 17 ans, dont 6 en tant qu'étudiant, et qui peine à apporter des preuves formelles de son séjour ici?
- ❖ Pour cette jeune femme, arrivée mineure vivant avec un étranger régulièrement installé, avec qui elle a un enfant de 3 mois et à qui on demande de retourner chercher un visa en RDC?
- ❖ Pour ce jeune majeur, scolarisé en lycée professionnel, et sa mère, vivant dans la peur sans titre de séjour, sans ressources, depuis que le père a été expulsé il y a plus d'un an?
- ❖ Pour ces parents venus d'Algérie faire soigner leur enfant gravement handicapé, hospitalisé ici, ne disposant pas de l'autorisation de travailler et devant survivre avec 480 euros par mois pour 4 (aide du SCODA)?
- ❖ Pour cette jeune fille étudiante, arrivée avec un faux passeport délivré par l'administration corrompue de son pays d'origine, à qui l'on vient de retirer son autorisation provisoire de séjour?
- ❖ Pour ce jeune homme arrivé à Rennes il y a 7 ans dont la demande d'asile a été rejetée, sorti deux fois de séjours en rétention après que son pays d'origine ait refusé d'accorder le laisser passer aux autorités françaises?

Lesquelles de ces situations, de ces vies, méritent votre attention?

Y a-t-il de meilleurs sans-papiers que d'autres?

Non, les valeurs élémentaires auxquelles vous faites référence imposent leur régularisation à tous.

REGULARISATION DE TOUTES LES PERSONNES SANS-PAPIERS